### **DÉPARTEMENT DES YVELINES**

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

EXTRAIT DU REGISTRE

#### LA COMMUNE NOUVELLE

## DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**30 SEPTEMBRE 2021** 

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

**OBJET** 

Demande de subventions à la DRAC Île-de-France pour le compte du musée municipal

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 1er octobre 2021 par voie d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 1er octobre 2021 et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2021



L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire

23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

#### **Etaient présents:**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame Madame BRELURUS, MEUNIER, Madame NASRI. Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

#### Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS Madame GOTTI à Madame MACE Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD Madame RHONE à Monsieur RICHARD

#### Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20210930-21-E-07-DE Date de télétransmission : 01/10/2021 Date de réception préfecture : 01/10/2021

N° DE DOSSIER: 21 E 07

**OBJET**: DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR LE

COMPTE DU MUSEE MUNICIPAL

**RAPPORTEUR:** Monsieur BASSINE

#### Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye sollicite annuellement le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) pour le compte du Musée municipal, labellisé « musée de France » et dont dépendent la Maison natale Claude-Debussy et le Fonds permanent Paul et André Vera.

#### Ce soutien financier concerne:

- L'action culturelle : saison musicale de la Maison natale Claude Debussy, actions pédagogiques auprès des enfants scolarisés, animations et visites guidées pour tous les publics, participation aux évènements nationaux (Nuit des musées, Fête de la musique, Journées européennes du Patrimoine),
- La réalisation d'expositions temporaires,
- La préservation des collections avec la reconduction annuelle de mesures de conservation préventive,
- La restauration des collections,
- Le déménagement du Cabinet des arts graphiques.

Le service des musées de France de la DRAC accompagne ces projets en octroyant annuellement une subvention à ces dépenses de fonctionnement.

A titre d'exemple, il a attribué les subventions suivantes :

- En 2018 : 2 000 € pour l'évaluation sanitaire du mobilier ancien ;
- En 2019 : 4 000 € pour l'action culturelle et 3 500 € pour la restauration des œuvres présentées en commission scientifique ;
- En 2020 : 2 000 € pour l'action culturelle et 8 000 € pour la préparation de l'exposition « Napoléon, chef de guerre, chef d'Etat.

Pour 2021, il est attendu une première subvention de 3 500 € pour l'action culturelle, ainsi qu'une seconde qui ne peut pas, pour l'heure, être évaluée pour la restauration des collections.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver cette opération mentionnée ci-dessus,
- de solliciter auprès de l'État (DRAC) l'attribution d'une subvention au taux maximal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE cette opération mentionnée ci-dessus,

SOLLICITE auprès de l'État (DRAC) l'attribution d'une subvention au taux maximal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Amaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye